

# syctom

LE MAGAZINE DE L'AGENCE  
MÉTROPOLITAINE DES DÉCHETS MÉNAGERS

#80  
MAI 2023

# mag

LES INSTALLATIONS

**Ivry : le compte  
à rebours  
est lancé !**

syctom

5

**ARS : premiers résultats de l'enquête**

6

**Mobilisation contre la consigne des bouteilles en plastique**



7

**Partenariat français pour les déchets : les statuts adoptés**

**Le Syctom choisit le marché libre de l'électricité**

8

**Une Semop pour une meilleure maîtrise publique**

9

**Horizon 2050, au cœur de l'enjeu climatique**

10

**La gestion des déchets à l'épreuve de la crise**

11

**Un Plan Biodéchets pour soutenir les collectivités d'ici 2024**

12

**Les déchets : un champ d'action locale**

14

**Saint-Ouen : l'Étoile Verte en pleine lumière**

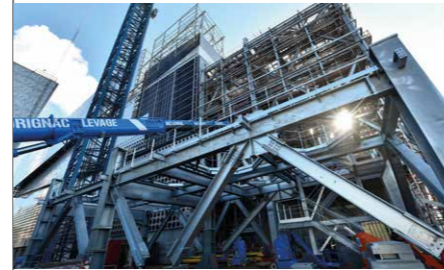


15

**Romainville/Bobigny : la concertation au cœur du projet**

16

**Centre à Ivry : le compte à rebours est lancé**



18

**L'éco-actu**

19

**Coopération technique avec la Serbie**

20

**Stratégie d'innovation et démarche collaborative**

21

**Faire évoluer durablement les comportements**

22

**Rencontre avec... Antoine Bousseau, président de la FNADE**



## Le service public de gestion des déchets : indispensable et pourtant en danger !

◆ **Corentin Duprey**  
Président du Syctom

**L**e mouvement social contre le projet de loi de réforme des retraites a mis en lumière l'importance et la robustesse du service public de gestion des déchets, ainsi que le volume toujours trop grand de déchets que nous produisons.

Pendant plusieurs semaines, alors que ses unités de valorisation énergétique étaient à l'arrêt, le Syctom a assuré la continuité de sa mission de service public en proposant à chaque benne collectée un exutoire. Cette logistique à l'heure a pu être mise en place grâce à la réactivité, l'adaptabilité et le haut niveau de compétence des services du Syctom et des territoires que je souhaite remercier.

Nous avons à nouveau démontré, si besoin en était, que cette exception française de service public de gestion des déchets est une richesse, une force qu'il convient de protéger et de défendre. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai souhaité, en accord avec l'ensemble des élus du comité syndical, changer de paradigme sur les contrats d'exploitation du Syctom en passant en SEMOP afin de garantir une plus grande maîtrise publique et

donc des coûts à plus forte raison dans le contexte inflationniste que nous connaissons et qui pèse lourdement sur les finances des collectivités et des ménages.

Pourtant, le projet de « fausse » consigne relancé par le Gouvernement récemment met en danger ce service public indispensable, seul à même de garantir une égalité de traitement partout sur le territoire national. Face à cette situation, l'ensemble des collectivités et acteurs du secteur se sont réunis au sein d'une plateforme contre ce projet de consigne pour recyclage qui est une aberration d'un point de vue environnemental, comme en témoigne l'exemple allemand avec une consommation de bouteilles en plastique qui a augmenté de 30 %, mais aussi d'un point de vue sociétal à un moment où les règles de tri sont enfin les mêmes partout et que le tri s'améliore.

Nous devons protéger ce modèle. Et cela passera aussi par mieux valoriser notre action et celle de nos collectivités membres, mieux expliquer, diversifier, renforcer, approfondir, mieux illustrer l'information sur l'actualité, sur nos projets. C'est ce qui nous a conduits, par exemple, à refondre le Syctom Mag. Car, vous l'aurez constaté, celui-ci fait peau neuve ! Nous souhaitons en faire un véritable magazine, avec plus de paginations pour plus de contenus, avec une mise en page plus dynamique et aérée pour le rendre plus attractif puis, dans un second temps, avec une version e-mag qui permettra d'en disposer sur smartphone et tablette et de l'enrichir de contenus multimédia.

Je vous laisse découvrir ce nouveau *Syctom Mag* qui, je l'espère, vous plaira autant qu'il me plaît !

**sycotom**

l'agence  
métropolitaine  
des déchets  
ménagères

Syctom Mag est une publication du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers - 86 rue Regnault - 75013 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

Directeur de la publication : Corentin Duprey • Rédacteurs en chef : Denis Penouel, Sara Mazetier • Directrice de la communication : Véronique Menseau • Coordination : Solène Patron • Crédits photos : © Syctom / Franck Badaire, Fabien de Chavanes, Jean-Lionel Dias, Nicolas Fagot - Studio 9, Mathieu Géron, Bertrand Guigou, Thomas Guyenet, wildbee ; © Est Ensemble / Hervé Boutet ; © SUEZ • Conception, réalisation, rédaction : PARIMAGE • Document imprimé par Mérico Paragon, sur papier 100 % PEFC - ISSN 1769-8782

Retrouvez toutes les informations du Syctom sur le site [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)



@lesyctom



## Syctom mag : du nouveau sur le fond et sur la forme



Pagination augmentée, graphisme revisité, rythme de parution repensé... Ce numéro 80 du Syctom mag, désormais quadrimestriel, marque un profond changement. Avec ce nouveau format, le magazine privilégie les articles de fond sur l'actualité et la politique du Syctom, et sur les grandes questions liées à la gestion des déchets ménagers. Sur la forme, les contenus sont mis en valeur par une nouvelle tonalité graphique, une place de choix pour les photos et l'intégration d'infographies pour rendre la lecture plus agréable. L'accessibilité et l'optimisation de la diffusion n'ont pas été oubliées puisque, en parallèle de la version papier, le magazine se déclinera prochainement en version digitale consultable depuis un smartphone, une tablette, un ordinateur... Ce format numérique offrira des pages enrichies grâce à l'intégration de liens vers des vidéos, photos ou sites d'informations. En complément, les lecteur·rices peuvent s'abonner à *La lettre d'info du Syctom* qui relaie chaque mois l'actualité du syndicat (inscription sur [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)).

## Espace Infos Déchets : ouverture au public pendant les vacances

Vitrine inédite pour explorer le cycle de vie des déchets, l'Espace Infos Déchets accueille toute l'année les scolaires. Pendant les vacances, ses portes restent ouvertes pour accueillir les jeunes des centres de loisirs et le grand public. Circuit pédagogique, ateliers *Do It Yourself* animés par des médiateur·rices, espaces vidéo, exposition sur le sport écoresponsable : les visiteur·euses pourront parcourir librement l'espace de 100 m<sup>2</sup> pour mieux comprendre les enjeux de prévention et de réduction des déchets.

**Espace Infos Déchets,**  
12 rue du Château des  
Rentiers, Paris 13<sup>e</sup>  
**Accessible aux personnes**  
**à mobilité réduite.**  
**Informations et inscriptions sur**  
[www.syctom-paris.fr/Rubrique Espace](http://www.syctom-paris.fr/Rubrique_Espace_Infos_Déchets)  
**Infos Déchets**



Scanner le QR code pour s'inscrire



Mieux comprendre le cycle de vie des déchets dans un cadre ludique et interactif



L'enquête de l'ARS confirme l'absence de lien avéré entre incinération et dioxines dans les œufs

## Premiers résultats de l'enquête de l'ARS sur les dioxines

**L'Agence régionale de santé (ARS) a mené une étude francilienne sur les teneurs en polluants organiques persistants dans l'environnement urbain, mesurées dans 25 poulaillers domestiques. Les premiers résultats confirment l'absence de lien avéré entre l'incinération et la présence de dioxines dans les œufs.**

En février 2022, un rapport publié par la fondation ToxicoWatch relevait de fortes concentrations de dioxines dans les œufs de poulaillers domestiques et sur les végétaux à proximité du centre de valorisation énergétique du Syctom à Ivry-sur-Seine. L'étude établissait un lien implicite entre l'incinération et la présence de ces dioxines. Le Syctom avait alors relevé des manquements et l'absence de points témoins en dehors de la zone d'influence de l'usine, permettant de comparer les valeurs obtenues et de qualifier l'origine de la pollution.

L'ARS a donc mené une expertise toxicologique basée sur l'analyse des œufs de 25 poulaillers domestiques volontaires : 14 situés à proximité des centres du Syctom (Ivry-sur-Seine, Issy-Les-Moulineaux et Saint-Ouen) et 11 qui en sont éloignés. « *Les premiers résultats mettent en évidence une contamination de l'ensemble des prélèvements de sols et d'œufs par les trois familles de polluants organiques persistants analysés (dioxines, furanes et PCB). Cela signifie que ces trois familles de polluants organiques persistants sont potentiellement présentes dans tout l'environnement urbain, et non pas spécifiquement aux abords des incinérateurs* », précise l'agence dans un communiqué de presse publié en avril.

Dans l'attente de la parution de l'étude complète prévue à la fin du premier semestre 2023, le Syctom a pris acte de ces résultats dont il ne peut se réjouir puisqu'ils mettent en lumière une pollution de fond de tout l'environnement urbain dense, en conséquence de laquelle l'ARS recommande à titre conservatoire de ne pas consommer les œufs des poulaillers domestiques en Île-de-France.

Plus d'infos sur [www.iledefrance.ars.sante.fr](http://www.iledefrance.ars.sante.fr)

## REPRISE D'ACTIVITÉ AU CENTRE DE TRI À NANTERRE

Le 24 juillet 2022, un feu se déclarait au centre avec, pour conséquence, sa fermeture immédiate. D'après l'enquête en cours, la combustion d'une pile au lithium, au niveau de l'arrivage des collectes, pourrait en être responsable. Malgré l'ampleur de l'incendie, les dégâts se sont concentrés dans la halle de stockage amont. La méthode du compartimentage par la construction de murs coupe-feu et l'installation de rideaux d'eau, en 2021, ont certainement permis de protéger les deux autres bâtiments. Depuis avril, après huit mois de travaux, le centre a rouvert ses portes et connaît, de nouveau, une activité totale. D'une capacité de 55 000 tonnes par an, il traite les déchets pré-triés par 1,6 million de Francilien·nes des territoires Boucle Nord de Seine et Grand Paris Seine Ouest.



Le centre a rouvert en avril, après huit mois de travaux

## Agenda

**Réunions syndicales** du Bureau (9h) et du Comité (10h30)  
Vendredi 16 juin, à la Maison de la Chimie  
28 rue Saint Dominique, Paris 7<sup>e</sup>

**Présentation du futur centre à Romainville/Bobigny**  
Samedi 3 juin, à partir de 9h30  
62 rue Anatole France, à Romainville

**Journées portes ouvertes**  
• **Centre de tri à Sevran**  
Samedi 10 juin de 10h à 17h  
Parc d'activité Bernard Vergnaud  
24, rue Henri Becquerel, Sevran  
• **Centre de tri à Paris XV**  
Samedi 16 septembre de 10h à 17h  
62 Rue Henry Farman, Paris 15<sup>e</sup>

Inscription préalable sur [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

**Les Services publics urbains du Grand Paris au salon de l'AMIF**  
Les 27 et 28 juin à Paris Expo  
Porte de Versailles, Paris 15<sup>e</sup>

**Forum politique de haut niveau pour le développement durable**  
Du 10 au 19 juillet, New-York



# Mobilisation contre la consigne des bouteilles en plastique

Le comité syndical du Syctom, réuni le 31 mars, a adopté à l'unanimité un vœu contre l'instauration d'une consigne des bouteilles en plastique pour recyclage. Une « fausse consigne » envisagée par le gouvernement et auquel les élu-es sont farouchement opposés.

**É**

carté *in extremis* de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) grâce à la mobilisation des collectivités,

le dispositif de consigne des bouteilles en plastique revient sur le devant de la scène. Un retour voulu par le gouvernement, à l'occasion d'une concertation lancée fin janvier et une prise de décision prévue en juin. L'initiative a provoqué beaucoup d'inquiétudes chez les acteurs du traitement des déchets ménagers, le Syctom en tête. Une incompréhension également, à l'heure où la simplification du geste de tri est (enfin !) uniforme sur l'ensemble du territoire français.

## De nombreux effets pervers

Si la consigne du verre pour réemploi, répandue dans les années 60-70, présentait un réel intérêt, il en est autrement pour la consigne des bouteilles pour recyclage au seul profit économique des metteurs en marché. « Un tel dispositif montre plusieurs effets pervers : une complexification des habitudes de tri pour les citoyen-nes, une hausse des impôts locaux - via la TEOM - pour les contribuables et une augmentation du prix de vente de la bouteille pour les consommateurs. L'exemple allemand prouve aussi son impact négatif sur la production de plastique puisque la consigne pour recyclage a conduit à une

augmentation de 30% du nombre de bouteilles produites. Le risque de voir la France suivre la même trajectoire est grand, alors que les objectifs de réduction de l'usage des plastiques sont très ambitieux », s'inquiète Corentin Duprey, président du Syctom. Un constat partagé par tous les élu-es du Syctom, à l'occasion d'un vote adopté par le Comité le 31 mars, et par les acteurs de la filière des déchets. « Je suis totalement opposé à ce projet, c'est une fausse bonne idée. Ce système de consigne n'est pas lié au réemploi, mais au recyclage. Or, le système actuel, mis en place par les collectivités grâce à de lourds investissements, fonctionne ! On démantèlerait donc un système de service public » déplore Jean-François Vigier, président du Syndicat mixte d'ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM).

## Développer la collecte hors-foyer

Avec 16 milliards de bouteilles en plastique consommées par an en France, le problème soulevé existe bel et bien. Mais les solutions alternatives aussi, comme la généralisation de la collecte hors-foyer. Aujourd'hui, seulement 15 à 20 % des bouteilles en plastique consommées hors foyer et jetées dans l'espace public sont collectées (contre plus de 70 % chez les ménages). D'autres propositions existent : le déploiement d'une tarification incitative, la mise en place de la filière de REP des emballages de la restauration, la promotion de l'eau du robinet et de l'usage de la gourde. Les élu-es

du Syctom demandent à la secrétaire d'État à la transition écologique de tenir compte, dans le cadre de la concertation organisée pour la Région Île-de-France le 12 mai, des propositions formulées par le groupe de travail inter-associatif lancé par l'Association des Maires de France et auxquelles souscrit pleinement le Syctom afin de conforter le service public français de gestion des déchets dans ses missions pour une égalité de traitement des usagers.



Consigne sur les bouteilles en plastique : la décision du gouvernement est attendue fin juin

**61%**

des bouteilles en plastique recyclées en 2023



Première assemblée générale constitutive pour le PFD

## Partenariat français pour les déchets : les statuts adoptés

**Début mars, les membres fondateurs du Partenariat français pour les déchets (PFD) se sont réunis pour la première fois lors de l'assemblée générale constitutive. Les statuts de l'association ont été adoptés.**

Le Syctom porte depuis plusieurs années la voix des autorités publiques qui, en France comme partout dans le monde, ont la responsabilité de traiter les déchets ménagers. Avec la création du PFD, il a voulu rassembler une pluralité d'acteurs pour porter au meilleur niveau international des plaidoyers. « Nous voulons faire connaître les difficultés dans lesquelles se débattent, partout dans le monde, les collectivités pour offrir aux citoyen-nes une gestion des déchets équitable à un coût abordable. Cette responsabilité est aujourd'hui inscrite dans l'Objectif de développement durable (ODD) 11.6 issu de l'Agenda 2030 », précise Corentin Duprey, président du Syctom.

## Une association porteuse de plaidoyers

L'assemblée constituante de l'association s'est tenue le 9 mars au siège du Syctom, en présence des représentant-es d'organismes publics et privés et membres de l'association : l'AFD, l'AMORCE, l'ASTEE, l'INEC, l'Institut Sapiens, l'Orée, le SIAAP. Toutes et tous participeront à la construction d'une stratégie collective de plaidoyer autour de quatre axes :

- Contribuer à améliorer la compréhension des difficultés et enjeux par les autorités publiques et personnes en charge de la gestion des déchets, en particulier internationales,
- Élaborer, promouvoir et diffuser des messages communs, établis dans un esprit de consensus,
- Contribuer à faire avancer dans les évènements, enceintes et réseaux internationaux les objectifs stratégiques de la gestion des déchets, dont celui primordial d'assurer le meilleur service possible aux habitant-es et ne laisser personne de côté,
- Contribuer à l'inscription de la gestion des déchets dans les priorités de l'agenda politique international.



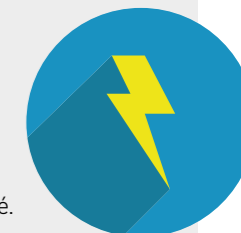
## GOVERNANCE : INSTALLATION DE DEUX ÉLU-ES

Après délibération du 31 mars 2023, le Comité du Syctom a approuvé l'installation de deux élu-es :

- Florence Houdot, déléguée titulaire et représentante du territoire Paris Est Marne & Bois, en remplacement de Virginie Tollard.
- Michel Martinet, délégué suppléant et représentant du territoire Grand Paris Grand Est, en remplacement de Valérie Silbermann.

## Le Syctom choisit le marché libre de l'électricité

Les trois centres d'incinération du Syctom génèrent simultanément deux formes d'énergie par la cogénération : la vapeur et l'électricité. La production électrique permet d'alimenter ses propres installations techniques, le reste étant destiné à la revente pour un équivalent de 157 Gigawattheure (GWh) d'électricité par an.



## Augmenter les recettes énergétiques

Depuis 2014, le surplus électrique était injecté sur le réseau EDF pour un prix moyen autour de 50 €/Mégawattheure (MWh). Dans un contexte récent où les prix de l'électricité ont grimpé, le Syctom a pris la décision de mettre fin à ce contrat d'obligation pour vendre sur le marché libre et augmenter ses recettes énergétiques. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, l'électricité produite par le centre à Ivry/Paris XIII y est donc vendue à un prix moyen estimé lors de la contractualisation à 175 €/MWh. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, une démarche similaire a été engagée sur le site à Isséane à Issy-les-Moulineaux, avec un prix moyen à 234 €/MWh.

# Une Semop pour une meilleure maîtrise publique

Le comité syndical du Sycotom, réuni le 31 mars 2023, a voté la création d'une société d'économie mixte à opération unique (Semop) pour la gestion de son centre de tri à Sevrans.

Une première en France dans ce domaine.



À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le centre de tri d'emballages et papiers à Sevrans sera géré sous une nouvelle forme inédite pour le Sycotom : la Semop. Instituée par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2014, cet outil

de contractualisation est particulièrement adapté au domaine de l'environnement (eau, énergie, déchets) et à la réalisation d'infrastructures complexes\*. Concrètement, la Semop baptisée « SemotriS » confie l'exploitation à Génériss (entreprise sélectionnée après mise en concurrence) sous la forme d'un marché public, tout en étant présidée par le Sycotom. Actionnaire minoritaire, il sera représenté par son président et trois élu-es de Paris Terres d'Envol, bassin versant du centre, pour un meilleur ancrage territorial.

## Une connaissance plus fine des coûts

Ce choix est motivé par trois raisons majeures : la volonté du syndicat de s'impliquer plus activement dans la gestion des sites ; le besoin de disposer d'une connaissance plus fine des coûts d'exploitation dans un objectif d'optimisation de ces derniers et, *in fine*, la nécessité d'un pilotage partagé des enjeux. Il s'agit donc pour le syndicat d'avoir une plus grande maîtrise de ses propres outils par un accès facilité à l'information et une transparence financière renforcée pour assurer le bon usage des deniers publics, *a fortiori* dans un contexte économique tendu. Avec ce dispositif juridique, chacun jouera donc sa partition : l'acteur public fixe le cap et maîtrise le cours des opérations et l'opérateur économique privé apporte son expertise et sa capacité d'innovation. Le Sycotom souhaite généraliser ce mode de gestion à l'ensemble de ses centres de traitement, au gré du renouvellement des contrats d'exploitation.



Le centre de tri à Sevrans est la première installation du Sycotom à recourir à une SEMOP.

## \*LA SEMOP, EN BREF

- La Semop est une société anonyme à capital mixte public-privé.
- Elle existe pour réaliser une seule et unique mission que la personne publique va lui confier. Sa durée est donc limitée à celle du contrat conclu avec la collectivité.
- Son actionnariat est composé d'une collectivité territoriale (ou groupement) détenant 34 % à 85 % du capital et d'au moins un opérateur économique détenant donc 66 % à 15 % du capital.
- Elle est présidée par un-e représentant-e de la collectivité.

# Horizon 2050, au cœur de l'enjeu climatique

Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies couvrent les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. C'est sur la base de ce référentiel mondial que le Sycotom a élaboré son projet stratégique « Horizon 2050 », approuvé à l'unanimité par le Comité syndical le 31 mars.



Début 2022, le Sycotom engageait ses équipes dans une dynamique participative et collective pour repenser sa stratégie - à court, moyen et long termes -, en lien avec les enjeux de son territoire et les défis de la transition écologique. De cette démarche est né Horizon 2050, un

projet fédérateur qui va orienter la feuille de route du Sycotom pour ces prochaines décennies.

## La transition écologique comme objectif stratégique

Inévitable et nécessaire, la transition écologique revêt une dimension systémique qui doit bousculer les modes d'organisation. Pour le Sycotom, les changements doivent intervenir dans les comportements des usager-ères, les modes de production, les modalités de collecte, la réglementation, les modèles économiques plus circulaires. Bien qu'amorcée, cette transition nécessite d'être structurée dans le temps. Pour accélérer le développement durable et la résilience de son territoire, la stratégie du Sycotom s'appuie sur trois fondamentaux : l'excellence opérationnelle de ses installations avec de nouveaux objectifs de performance ; l'innovation avec le renforcement des partenariats ; et la recherche constante d'un service public au meilleur coût environnemental, social, économique.

« Horizon 2050 sera une vision collective et claire pour répondre aux besoins de nos territoires adhérents, mais aussi de reconnaître notre rôle d'acteur responsable face aux enjeux de développement durable »

Denis Penouel, directeur général du Sycotom

## Les territoires, parties prenantes du projet

Cette vision impose une action concertée et coordonnée avec les territoires. Une consultation a été menée auprès des élu-es pour s'assurer de la cohérence du projet avec leurs besoins. Restituées lors d'un séminaire le 17 février, ces contributions ont nourri la démarche et conforté les axes stratégiques du plan. Les résultats de l'enquête montrent en effet l'attention majeure des élu-es portée à la maîtrise des coûts de gestion. En termes de stratégie d'actions, la thématique des biodéchets s'est également trouvée au cœur des attentes pour être en conformité avec l'obligation de tri à la source. La politique énergétique du syndicat est un autre sujet prédominant, avec une volonté de développer le potentiel énergétique des déchets et occuper une place croissante dans le mix énergétique. Plus largement, la contribution active du Sycotom en faveur de la transition écologique est plébiscitée par tous. Autant d'encouragements à poursuivre une dynamique déjà bien engagée, avec un déploiement du projet Horizon 2050 prévu dès à présent.

Trois leviers de réussite : l'implication des agents dans la dynamique de progrès ; le renforcement de l'innovation sociale et technologique ; la mise en œuvre d'un pilotage de l'activité par des indicateurs de performance stratégiques et opérationnels



Partage du projet Horizon 2050 avec les élus, à l'occasion d'un séminaire dédié le 17 février

# La gestion des déchets à l'épreuve de la crise

C'est dans un paysage dominé par la crise de l'énergie et des matières premières que s'est tenue le 9 mars la 6<sup>e</sup> Conférence nationale sur les déchets ménagers, à Paris. Quel impact sur la gestion traditionnelle des déchets ménagers ? Le Sycotom comme l'ensemble des acteurs de la filière ont exprimé leur volonté commune de transformer les contraintes en opportunité.

**L'**envolée du prix des énergies associée à des pénuries de matières premières ont fortement impacté le secteur des déchets. Un constat posé en ouverture de la conférence par Bérangère Couillard, secrétaire d'État chargée de l'Écologie : « La crise énergétique fait payer un lourd tribut aux collectivités. L'énergie représente environ 15% des coûts supportés pour la collecte donc c'est un impact majeur. Mais c'est aussi une opportunité de mieux valoriser les déchets, par leur nouvel avantage économique. » Si les objectifs fixés par la loi ne sont pas contestés, ils représentent néanmoins une contrainte forte. « Nous exerçons notre mission de service public dans un contexte terriblement mouvant. Nous jonglons pour maintenir nos budgets à l'équilibre entre les recettes de la vente de l'énergie, celle des matières issues de nos centres de tri, les soutiens des éco-organismes. Pour atteindre les performances imposées par la loi et sécuriser nos investissements, nous devons pouvoir compter sur un temps long et une évolution de la fiscalité », affirme Corentin Duprey, président du Sycotom.

## Une nécessaire évolution du cadre législatif

Il est admis de tous que la réindustrialisation de la France doit passer par l'économie circulaire, avec une place particulière accordée au déchet. Or, force est de constater qu'il ne s'appuie pas sur un cadre juridique adapté. L'exemple du potentiel énergétique des déchets, par incinération ou par méthanisation, en est significatif. Considérée aujourd'hui comme un levier de souveraineté, la valorisation énergétique issue des déchets est pourtant insuffisamment exploitée. « Ce doit être considéré comme une composante vertueuse dans la hiérarchisation des modes de gestion des déchets. Le réseau de chaleur issue des déchets est ainsi le mode de chauffage le moins cher de France, avec le meilleur rendement énergétique. L'enjeu est d'obtenir, à travers des textes européens, un objectif de production énergétique. Or les signaux sont négatifs en termes de fiscalité. Une fiscalité contre-productive, loin d'être incitative



Allocution d'ouverture par Bérangère Couillard, secrétaire d'État chargée de l'Écologie

pour permettre des investissements pertinents », alerte Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce. Même constat partagé sur la question des matières premières secondaires, où le marché peine à se renforcer. Si le recyclage est - lui aussi - affecté par la crise énergétique, il est surtout un levier majeur d'une économie plus circulaire et décarbonée. Une réglementation plus forte est attendue, via notamment des obligations d'incorporation dans les processus de production. La question du coût est également centrale, comme le rappelle Emmanuelle Ledoux, directrice générale de l'Institut national de l'économie circulaire (Inec) : « Il faut casser ce dogme qui veut que le produit recyclé soit obligatoirement moins cher. Cela ne va pas de soi alors qu'il répond aux mêmes usages que le neuf, mais avec l'avantage de préserver les ressources, d'assurer notre souveraineté économique et industrielle. »

Retrouvez l'intégralité des interventions sur [conferencedechet.aromates.fr](http://conferencedechet.aromates.fr)

# Un Plan Biodéchets pour soutenir les collectivités d'ici 2024

Le Plan Biodéchets du Sycotom a été présenté le 31 mars au Comité syndical. Par ce plan, le syndicat réaffirme son engagement aux côtés des collectivités pour la mise en place de solutions pour répondre à l'exigence réglementaire de tri à la source des biodéchets. Des tonnages qui seront détournés de l'incinération et valorisés sous forme d'énergie ou d'amendement agricole.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la généralisation du tri à la source des biodéchets s'appliquera à tous. Les collectivités devront alors proposer aux ménages une collecte séparée ou une solution de valorisation organique. Si cette obligation est une opportunité pour diminuer de 21% les déchets de la poubelle grise sur notre territoire, c'est un défi pour les collectivités en termes de coûts et de logistique. Pour les soutenir, le Sycotom offre un panel de solutions regroupées dans son « Plan Biodéchets ».

## Favoriser le tri à la source

Une première solution consiste à déployer le compostage de proximité. Dans son plan d'accompagnement 2021-2026, le Sycotom propose un appui technique et financier pour promouvoir cette pratique : mise à disposition du matériel, création de pavillons de compostage, sessions de formation, campagnes de sensibilisation et supports pédagogiques. Autre axe majeur : le soutien au développement de la collecte séparative des déchets alimentaires, en porte-à-porte et/ou apport volontaire. Là encore, les territoires bénéficient d'un accompagnement pour l'acquisition d'équipements de pré-collecte, l'intervention d'éco-animateur-rices et la mise à disposition d'outils de communication. Une nette augmentation du nombre de sites engagés dans la collecte des déchets alimentaires (majoritairement les établissements scolaires et marchés alimentaires) a été observée sur le territoire. En 2022, 9 210 tonnes de déchets alimentaires ont ainsi été traités. Une montée en puissance des volumes des déchets végétaux est également attendue.



Aide au déploiement du compostage de proximité

## Des solutions à petite et grande échelles

Au-delà de cet engagement auprès des collectivités, le Sycotom s'emploie à développer des sites en propre pour la réception et le traitement industriel des déchets alimentaires. Trois projets de quai de transfert dédiés sont prévus dans les centres à Isséane, Romainville/Bobigny et à Ivry-sur-Seine. L'unité biométhanisation sur le port de Gennevilliers, mise en service en 2025, permettra quant à elle de traiter 50 000 tonnes par an et de les valoriser en biométhane et digestat (engrais naturel). En complément, des solutions locales de collecte et de traitement sont aussi recherchées. Après un appel à projet en 2018, le Sycotom a soutenu quatre projets expérimentaux : à Paris, Stains, Vitry-sur-Seine et Valenton. Aujourd'hui, le projet de l'entreprise « Travail et Vie », à Paris 19<sup>e</sup>, est le seul à trouvé son équilibre économique. Maraîchage, restauration et compostage y trouvent leur place dans une ferme urbaine.

# 19 €/t

Une tarification incitative appliquée en 2023 pour la collecte et le traitement

# 9 210 t

de déchets alimentaires traitées en 2022. Objectif 2025 : 60 000

# Les déchets : un champ d'action locale

La gestion des déchets est avant tout un enjeu de terrain et les territoires y jouent un rôle déterminant. La prise en considération de la diversité des réalités locales conditionne souvent la réussite des actions en faveur de la réduction des déchets et du tri. Le Syctom s'y emploie, avec le renforcement de son plan d'accompagnement 2021-2026.

**N**ombreux sont les territoires qui s'engagent dans des actions volontaristes en matière de réduction

et de tri des déchets. Avec son plan d'accompagnement 2021-2026, le Syctom veut conforter ces dynamiques locales pour, collectivement, accélérer la transition écologique. Il souhaite aussi mieux armer les territoires face à un cadre législatif contraignant. Car si l'échéance la plus courte à respecter concerne le tri à la source des biodéchets en 2024, d'autres sont aussi proches - comme l'objectif de 65 % d'emballages recyclés et la réduction de 50 % des déchets enfouis d'ici 2025.

### Les EPT comme interlocuteurs privilégiés

Pour soutenir les collectivités locales dans leur capacité d'action, le Syctom propose des soutiens financiers et des accompagnements. Les établissements publics territoriaux (EPT) sont ses interlocuteurs privilégiés en tant, bien-sûr, qu'adhérents du Syctom mais aussi que porteurs des projets sur leur territoire. Une collectivité, un bailleur public ou une association peut toutefois bénéficier de ses soutiens en lien avec son EPT. Ces soutiens sont organisés autour d'un premier axe : la réduction des déchets, notamment celle du gisement des ordures ménagères.



Présentation des outils de sensibilisation aux représentants des territoires, lors de la « Matinale » le 05 avril

Pour cela, le plan encourage notamment :

- **le réemploi et la réparation** : études de projets (50 % des dépenses en fonctionnement / plafond 25 000 €), soutien à la création (30 % des dépenses en investissement / plafond 200 000 € et 100 000 € d'aides en fonctionnement sur 3 ans) ou aide aux travaux ou acquisition de matériels pour les structures existantes (30 % des dépenses en investissement / plafond 50 000 €) ;
- **le compostage de proximité** : nouveaux pavillons de compostage (50 % des dépenses en investissement / plafond 10 000 € par site), fourniture de matériels de compostage et lombricompostage individuel et collectif, accompagnement des maîtres composteurs et organisation de sessions de formation ;
- **la lutte contre le gaspillage alimentaire** : études de projet (50 % des dépenses en fonctionnement / plafond 25 000 €), acquisition de tables de tri pour les restaurants scolaires (50 % des dépenses / plafond 1 500 € par table), acquisition d'équipements (30 % des dépenses en investissement / plafond 50 000 €).

# 2,5 M€

le montant des soutiens votés en 2022

# 66

dossiers de subvention en 2022

Second axe du plan : le renforcement du tri, en qualité comme en quantité, des emballages et papiers et les déchets alimentaires. Là aussi, l'accompagnement du Syctom concerne un large champs d'interventions :

- l'extension des consignes de tri : actions de changement de comportement (50 % des dépenses en fonctionnement / plafond 40 000 €) ;
- la collecte des déchets alimentaires : études préalables (50 % des dépenses en fonctionnement / plafond 25 000 €), acquisition de point d'apport volontaire (PAV) ou de bacs (30 % des dépenses en investissement / plafond 3 500 € par PAV ou 30 € par bac et 1 € d'aides en fonctionnement par habitant-e, actions de changement de comportement (50 % des dépenses en fonctionnement / plafond 40 000 €) ;
- le déploiement de déchèteries : fixes (30 % des dépenses en investissement / plafond 200 000 €) ou mobiles (20 % des dépenses en fonctionnement / plafond 40 000 €) ;
- les changements de comportement (50 % des dépenses en fonctionnement / plafond 40 000 €).

### Sensibiliser pour un engagement plus fort

Pour impliquer au mieux les habitant-es, premiers maillons de la chaîne du déchet, de nouvelles orientations prises par le Syctom visent à encourager les actions de sensibilisation et de changement des comportements, quelle que soit la thématique. Désormais, le plan d'accompagnement ne calcule plus son niveau de soutiens annuels sur un ratio euro par habitant-e. Les interventions des éco-animateur-rices se font selon une enveloppe budgétaire dédiée, et la mise à disposition d'outils pédagogiques (jusqu'à 40 000 € par an pour les supports imprimés et 20 000 € pour les supports numériques) s'inscrit dans le cadre de plans de sensibilisation définis au niveau de chaque territoire. Les visites pédagogiques pour le public scolaire (Espace Infos Déchets, Parcours Découverte à Isséane, centres de tri) bénéficient quant à elles d'une aide pour faciliter le transport (jusqu'à 10 allers-retours par an).

## 2 OBJECTIFS

### RÉDUIRE LES DÉCHETS



Promouvoir le **réemploi** et la **réparation**



Inciter à la **consommation responsable**



Accompagner le **compostage** de **proximité**

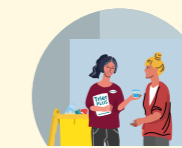


**Lutter** contre le **gaspillage alimentaire**



Impulser des démarches **d'Écologie Industrielle et Territoriale**

### OPTIMISER LES FLUX



Poursuivre l'**extension** des **consignes de tri**



Faciliter le **déploiement** de **déchèteries**



**Soutenir** le **développement** de la **collecte des déchets alimentaires**



Impulser des **changements** de **comportements**

Une procédure de demande de subvention est à effectuer sur la plateforme en ligne de dépôt de dossiers, accessible sur le site du Syctom ou via le QR code.



Plus d'infos : [www.syctom-paris.fr/accompagnement-des-collectivites](http://www.syctom-paris.fr/accompagnement-des-collectivites)

# Saint-Ouen : l'Étoile Verte en pleine lumière

Le centre de valorisation énergétique du Syctom à Saint-Ouen-sur-Seine poursuit sa métamorphose progressive. Si les travaux pour optimiser le process du centre ne sont pas visibles des riverain-es, ceux touchant à l'aspect extérieur sautent rapidement aux yeux.

**P**remier changement notable de la modernisation du centre : la disparition quasi-permanente du panache des fumées depuis le passage au traitement « sec » l'été dernier de la dernière ligne de traitement. Les trois lignes de traitement sont maintenant opérationnelles et affichent des résultats concluants pour une meilleure captation des polluants. La végétalisation en cours du site constitue un autre chantier phare en termes d'intégration urbaine. Les espaces paysagers des nouveaux bâtiments sont en cours d'aménagement avec la plantation d'environ 300 arbres et 3400 m<sup>2</sup> de plantes vivaces couvre-sol et arbustes. 200 autres arbres seront plantés jusqu'en 2025, selon l'avancement des travaux. Ces aménagements ont un double avantage : celui d'une meilleure qualité du cadre de vie pour les riverain-es et d'une meilleure gestion des eaux pluviales.

## Mise en lumière du transbordeur

Mais il faut se rendre aux abords du site, du côté des quais de Seine, pour découvrir un ouvrage inédit dans le paysage urbain : le transbordeur. Cette nouvelle passerelle automatisée permettra d'évacuer les mâchefers (résidus solides de l'incinération des ordures ménagères) par voie d'eau, grâce à une liaison directe entre le centre et les péniches. Outre l'atout environnemental lié au transport fluvial, le transbordeur se distingue surtout par sa dimension artistique.

À travers son projet « *Pixels Light* », Miguel Chevalier, artiste de l'art numérique et virtuel, met en scène la passerelle et la cheminée du centre pour jouer à la fois sur sa verticalité et son horizontalité. Inauguré fin 2022, la mise en lumière du transbordeur offre aux Audonien-nes une intégration visuelle composée de tableaux reposant sur la lumière, la couleur, le mouvement et le pixel. Les variations de couleurs et de mouvement seront visibles de jour comme de nuit, de manière prédéfinie ou aléatoire. « *Lumière, mouvement, énergie : une nouvelle poésie de la matière s'élabore, une esthétique de la lumière à l'état pur dans ses variations combinatoires. Le transbordeur créera l'effet d'un écran pixelisé et de nuit,*



L'installation lumineuse de la passerelle de transbordement des mâchefers fonctionne actuellement de 7 h à 23 h

*d'une lanterne magique suspendue* », précise Miguel Chevalier. Des effets visuels rendus possibles grâce à une collaboration avec l'informaticien Claude Micheli, concepteur du logiciel à l'origine des tableaux graphiques. Le dispositif, équipé de LED, fonctionne en autoconsommation grâce à l'électricité produite par le centre. La mise en lumière de la cheminée est prévue d'ici septembre 2023.

Retrouver l'interview de Miguel Chevalier sur la chaîne Youtube du Syctom [www.youtube.com/@lesyctom](https://www.youtube.com/@lesyctom)

# 10 000

leds installés sur le transbordeur, pour une consommation moyenne de 3 kWh/h, soit l'équivalent de 2 radiateurs électriques

# Romainville/Bobigny : la concertation au cœur du projet

Voté fin 2022 par le Comité du Syctom, le programme du projet de reconstruction du centre s'inscrit dans une démarche exemplaire de développement durable. Des exigences qui font écho aux attentes des acteurs locaux exprimées lors de la phase de concertation.

**C**e sont quatre modules qui composeront le centre : une unité de réception/transfert d'ordures ménagères résiduelles et de déchets alimentaires ; un centre de tri de collectes sélectives multimatériaux ; un port sur le canal de l'Ourcq pour évacuer déchets et matériaux triés ; un pôle d'excellence de l'économie circulaire et solidaire. Un projet qui s'est affiné, enrichi, grâce à la concertation des acteurs locaux. Conscient que la requalification du centre participera à la mutation urbaine du territoire, le Syctom a mené plusieurs études pour répondre aux attentes exprimées par les parties prenantes. Une étude de faisabilité sur l'intégration d'un garage à bennes de la Ville de Paris a ainsi permis de parvenir à un consensus sur son implantation sur site.

## Des exigences en termes d'architecture durable

Le syndicat conduit aussi des études de conception pour choisir des matériaux de construction sobres, à faible impact environnemental et offrant des possibilités de réemploi. Cette approche répond à des exigences en termes d'éco-conception

et d'architecture durable, attendues par les habitant-es et portées par le Groupe Citoyens - constitué début 2018 lors de la phase post-concertation. Ses 29 membres (riverain-es et représentant-es d'associations) ont notamment travaillé sur les prescriptions architecturales et environnementales ainsi que sur l'aménagement de la future maison du projet. Une démarche appréciée par Anne, Pantinoise : « *ce travail en atelier a fait germer beaucoup d'idées, proches des attentes de la population. Nous sommes ravis que beaucoup d'entre elles aient pu être intégrées par les architectes, transformant un centre classique en un vrai pôle d'économie circulaire au service du territoire et en lien avec les enjeux écologiques* ». La phase de concertation se poursuivra tout au long du chantier.

## Le calendrier du projet

- **Fin 2023** : études techniques et dépôt des demandes d'autorisations administratives
- **Mi-2024** : enquête publique pour la réalisation des travaux
- **Début 2025** : démarrage des travaux
- **À partir de 2026/2027** : mise en service industrielle des unités en fonction du phasage des travaux

Plus d'infos : [projet-romainville-bobigny.syctom.fr](https://projet-romainville-bobigny.syctom.fr)



Perspective générale du futur centre © Groupe6

## JOURNÉE DÉCOUVERTE EN JUIN

Samedi 3 juin, les riverain-es du centre à Romainville/Bobigny ont pu découvrir le centre actuel et son projet de reconstruction à travers des visites guidées, diverses animations autour des déchets, des ateliers *Do It Yourself* de réparation et recyclage.



# Centre à Ivry : le compte à rebours est lancé

Les premiers essais de fonctionnement grandeur nature marqueront, au second semestre 2023, l'ultime étape dans la construction de la nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE) à Ivry-sur-Seine. Celle-ci sera pleinement opérationnelle courant 2024.

**A** partir de fin 2024, le centre à Ivry-sur-Seine sera fonctionnel avec une capacité de traitement annuelle de 350 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (contre 730 000 actuellement) ainsi qu'une capacité de transfert pouvant

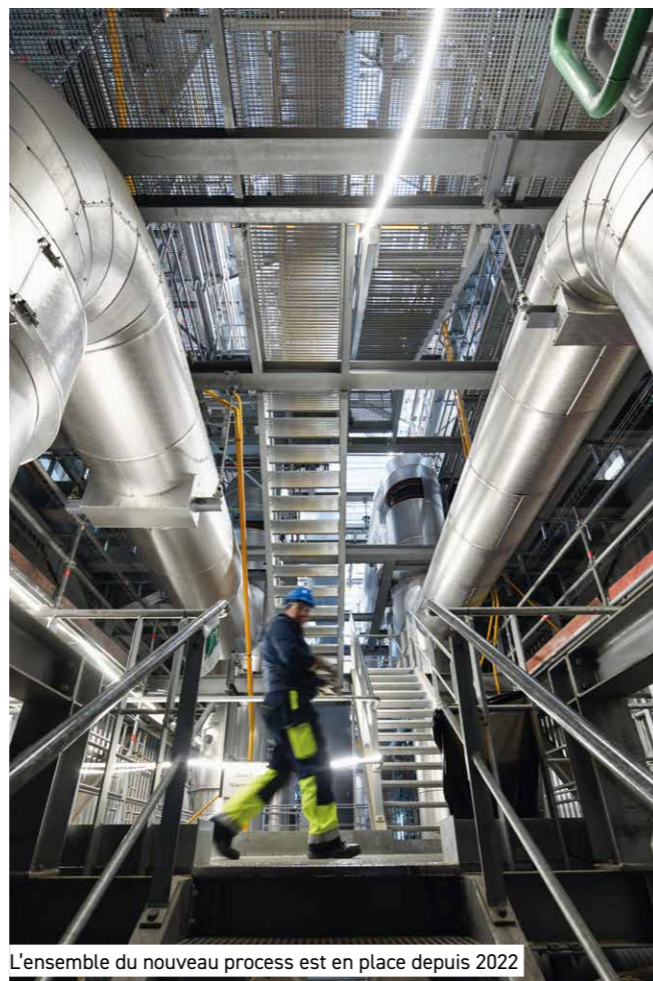
aller jusqu'à 140 000 tonnes par an. Autant dire que 2023 est la dernière ligne droite dans cet ambitieux projet, considéré comme l'un des plus grands chantiers d'installations de traitement de déchets conduits en France. Une prouesse technique, également, puisque l'usine actuelle reste en fonctionnement pour assurer la continuité du service public de traitement des déchets ménagers.

## Une seule cheminée, 1000 tonnes de structure métallique

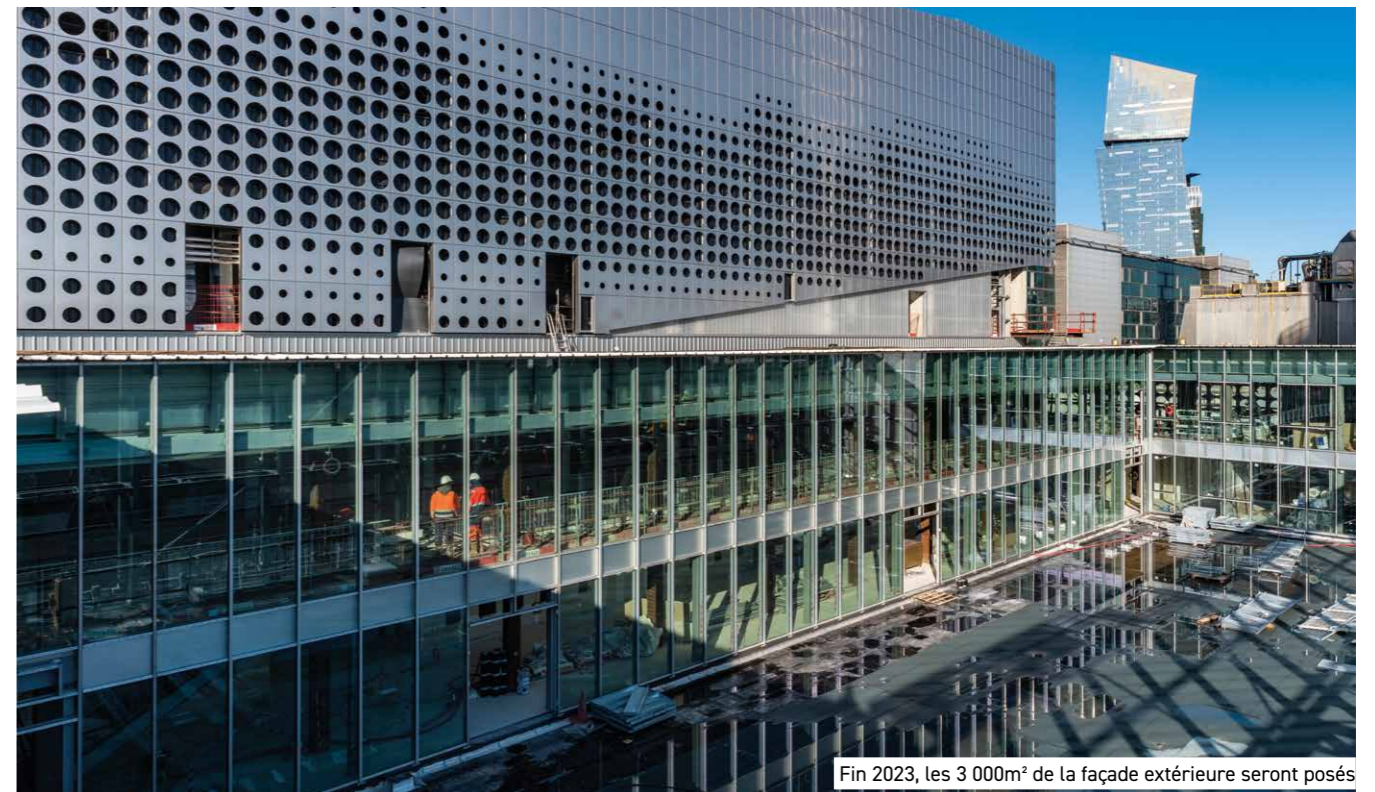
La future installation permettra la création d'une énergie de récupération (électricité et chaleur) à partir des déchets produits par 1 million d'habitants. L'ensemble des équipements du process est en place depuis 2022. Autre étape déterminante : la certification hydraulique par un organisme indépendant des deux chaudières à vapeur, après un test réussi de leur résistance à une fois et demie la pression de service (115 bars). Côté extérieur, les deux cheminées actuelles laisseront place à une seule, d'une hauteur de 100 mètres (soit 20 mètres de plus). Son édification a débuté fin 2022 pour s'achever cet été. Composée de 1000 tonnes de structure métallique, cette nouvelle cheminée comportera trois conduits : deux dédiés à l'évacuation des fumées des 2 lignes de traitement ; un dédié à l'unité de désodorisation pour garantir une meilleure maîtrise des odeurs. Pour les riverains du site, la disparition des panaches de fumée - grâce au procédé de traitement sec installé - sera certainement l'un des signes les plus marquants de la transformation du paysage urbain. Ce dispositif permettra aussi de mieux neutraliser les polluants et de ne plus produire d'effluents liquides (soit une diminution de 99,7% des prélèvements d'eau en Seine).

# 40%

la part des OM métropolitaines traitées dans le centre à Ivry/Paris XIII en 2021



L'ensemble du nouveau process est en place depuis 2022



Fin 2023, les 3 000m<sup>2</sup> de la façade extérieure seront posés

## Des tests « grandeur nature »

2023 marquera le lancement des premiers tests grandeur nature de fonctionnement à froid puis progressivement à chaud des équipements, jusqu'à la mise en service industrielle. Une phase cruciale pour garantir des performances optimales avant le passage en exploitation normale au second semestre 2024. Les essais « à froid » pour faire fonctionner les dispositifs de pilotage des équipements ont démarré. Les essais « à chaud », prévus en fin d'année, permettront en fine d'alimenter progressivement les fours-chaudières avec des déchets et de procéder aux réglages de combustion et de débits. Cette période préparatoire s'achèvera avec le démarrage du groupe turbo-alternateur et la production des premiers mégawatts. Viendra alors le moment de déconstruire l'ancienne installation, début 2025.

## Conception architecturale et paysagère

Le site s'intègre par ailleurs dans un quartier en pleine mutation - le secteur d'Ivry Port Nord - et en constitue un repère urbain emblématique, à une échelle locale comme à une échelle plus

lointaine. Face à cette réalité, la qualité architecturale et paysagère a été au cœur du projet. Associer intégration urbaine et complexité technique a été un défi majeur pour Frédéric Lebreton - AIA LIFE DESIGNERS, architecte et directeur de projet. « À l'image de la ville en mutation et en mouvement, la nouvelle usine se développe en une superposition de strates répondant aux contraintes de son fonctionnement. Ces strates fonctionnelles sont reliées entre elles par une enveloppe métallique qui, tel un 'rurban', les réunit dans un mouvement ascensionnel jaillissant du sol vers le ciel. Nous nous sommes orientés vers une architecture mettant en scène le processus de transformation des déchets en énergie à l'échelle du paysage urbain, depuis l'arrivée des camions jusqu'au sommet de la cheminée », explique-t-il.

Le bâtiment est recouvert d'un calepinage en acier inoxydable pour marquer sa fonctionnalité industrielle. Tantôt pleins, tantôt perforés, les panneaux permettront la circulation de l'air et laisseront passer la lumière naturelle. Fin 2023, les 3 000 m<sup>2</sup> de façades seront posés. Enfin, la conception du bâtiment technique offrira un bénéfice environnemental par rapport à l'usine actuelle, à tous les niveaux : les odeurs seront mieux maîtrisées et le bruit atténué par l'usage de matériaux acoustiques spécifiques, les rejets atmosphériques seront réduits et la circulation routière diminuée. Une place importante sera accordée au développement de la biodiversité avec une végétalisation des toitures. Le toit de la fosse de stockage des déchets sera quant à lui recouvert de panneaux photovoltaïques.

# 500 M€

le coût des études et du chantier

## « Aller simple vers un tourisme durable ! » : le palmarès du Concours Design Zéro Déchet 2023

- 11 % des émissions nationales de gaz à effet de serre sont générées par le tourisme (source : ADEME).
- Comment accompagner les professionnels de l'hébergement marchand vers des pratiques plus vertueuses et en lien avec la transition écologique ? 200 étudiants et jeunes diplômés issus de 26 établissements en France y ont répondu.
- Le 25 mai au Dock B à Pantin, les lauréat-es ont été récompensé-es pour la qualité de leur proposition en termes de design et innovation, bilan environnemental et faisabilité.
- La clôture d'une année d'échanges et d'enseignements aux côtés du designer Patrick Jouin, parrain, et des partenaires Pierre&Vacances Center Parcs et Acteurs du Tourisme Durable.

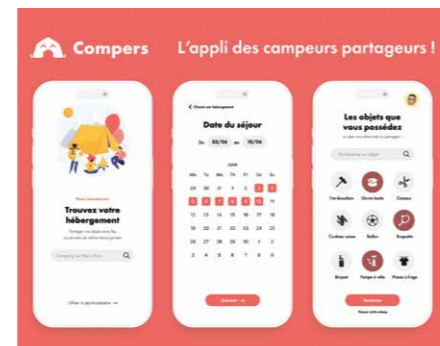
Prix « Consommation durable » : TROKBOX



De Vanina Sarafova et Zélie Lainée, DSAA Communication de marques à École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et Métiers d'Art (ENSAAMA), Paris

TROKBOX est un espace collaboratif dans lequel les vacanciers déposent des objets qu'ils n'utiliseront plus afin que d'autres vacanciers en profitent. Facile à monter, il se compose d'espaces thématiques : cuisine, hygiène, nécessaire de camping, jeux de plage, bricolage et loisirs.

Prix « Économie de la fonctionnalité » : COMPERS



De Héloïse Godineau, Antoine Habay et Candice Argaud, M2 ISCOM Lyon - Parcours Créa 360

Avec l'application COMPERS, le vacancier peut trouver un « campeur partageur » volontaire pour prêter un objet à un autre. Cette application du camping durable permet de répondre à un besoin immédiat, réduire la consommation de biens périssables et créer une communauté entre voyageurs.

Prix « Changement de comportement » : ECO KIT



D'Amandine Urbain et Isaiah HUGOT, étudiants en DNMAE événement au Lycée Maximilien Vox, Paris

Center Parcs distribue 60 000 kits d'accueil par an avec des produits jetables. Comment diminuer cet impact environnemental ? Kit de bienvenue écoresponsable, ECO KIT est un dispositif mural sur lequel sont disposés des produits réutilisables ou issus de matériaux de récupération. D'une fonction d'usage liée à l'entretien du cottage, il devient outil de communication et de sensibilisation.

Prix spécial Syctom (choisi par les agents du Syctom) : BREW



De Ilysa Ghafar et Aliff Rostam, Ergonomie, Design et Ingénierie Mécanique à l'Université de Technology, Belfort-Montbéliard

BREW est un plateau d'accueil qui remplace les capsules de café, dosettes de sucres et sachets de thé. Plusieurs compartiments accueillent une bouilloire, deux tasses et jusqu'à huit modules équipés d'un système de verrouillage pour assurer l'hygiène et la fraîcheur des produits.

Prix spécial Nomade : LEO & LUNA



De Manon Ambibard, Clément Fandos et Gauthier Perez, 3<sup>e</sup> année de Bachelor Design Produit à Ecole de Condé, Toulouse

Avec 17 tonnes par an de matériels de camping abandonnés et de déchets hygiéniques, les campings des festivals font face à un problème écologique. LEO & LUNA est un concept offrant l'expérience zéro déchet. LUNA est une tente éco-conçue pour les festivaliers avec une installation facile et ludique. LEO est un kit de produits d'hygiène éco-conçus, ludique et avec le nécessaire de toilette pour 4 jours.

Plus d'infos : [www.designzerodechet.fr](http://www.designzerodechet.fr)

## Coopération technique avec la Serbie

Le Syctom a rejoint le concours Villes durables Ekoopstina, lancé par l'Ambassade de France en Serbie, pour encourager le partage de bonnes pratiques entre territoires confrontés au défi d'une gestion efficace des déchets. L'occasion de partager son expertise et de faire connaître le service public « à la française ».

Fort de son expertise, le Syctom contribue à l'effort international pour la préservation des ressources de la planète et apporte son soutien pour l'essor d'une gestion efficace des déchets à l'étranger. Dans cette logique de coopération technique, il a participé aux éditions 2022 et 2023 du concours Ekoopstina\*. À l'invitation de l'Ambassade de France en Serbie, il a rejoint la plateforme de partage et de savoirs pour aider les communautés locales serbes à gérer au mieux les déchets. À Belgrade, le Syctom s'est adressé à une centaine de représentant-es à chaque séminaire,

dédié à la gouvernance, la mutualisation des moyens et les modes de traitement et valorisation des déchets. En 2022, il a reçu des délégations serbes de représentantes des villes lauréates venues visiter l'UVE à Ivry/Paris XIII et le centre de tri à Paris XVII. Des rencontres seront également programmées pour les lauréat-es de l'édition 2023.

### Accompagner le processus d'adhésion à l'Union européenne

Renforcer les échanges de compétences au niveau des communautés locales est aussi crucial dans le processus d'adhésion à l'Union européenne. Après la Pologne et la Bulgarie, la Serbie est le 3<sup>e</sup> pays d'Europe centrale auprès duquel le Syctom intervient pour les

accompagner dans l'application de la mise en œuvre des standards européens concernant le système de traitement des déchets. Une stratégie d'actions qui marque sa contribution à l'atteinte des objectifs mondiaux (ODD 11 « Villes durables » et ODD 17 « Partenariats ») et son rôle d'interlocuteur privilégié auprès des autorités publiques à l'international.

\* Le concours Ekoopstina, ouvert aux municipalités serbes, comprend 4 catégories : la gestion durable des déchets, la gestion durable de l'eau, l'efficacité énergétique des bâtiments, les collectivités connectées. Chaque lauréat-e a remporté un voyage d'études en France.

Plus d'infos : [ekoopstina.com](http://ekoopstina.com)

### UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE KAZAKHSTAN

Lauréat en 2020 d'un appel à projet lancé par le ministère français de l'Économie, le Syctom a mené une étude de faisabilité technique pour un projet pilote de traitement des déchets organiques à Akkol (Kazakhstan). Exploité depuis octobre, ce dispositif est au bénéfice de cinq établissements publics (orphelinats, écoles, hôpital municipal). Cette coopération a donné lieu à la signature, en novembre 2022, d'un protocole d'entente (Memorandum of Understanding) par Pascal Pelain, vice-président du Syctom et président de la commission Solidarité et coopération internationales et Yerzhan Sarsenbai, président de JASSYL DAMU, opérateur public kazakhstanaise de la gestion des déchets. Il confirme la coopération active entre les deux pays dans la mise en place d'un système national de gestion des déchets ménagers, et illustre l'engagement concret du Syctom pour soutenir les démarches de ville durable dans ce domaine.



Le soutien technique du Syctom porte sur la réduction des volumes des déchets mis en décharge

# Stratégie d'innovation et démarche collaborative

Formalisée dans des programmes scientifiques inédits, la stratégie d'innovation du Sycotom met l'accent sur la réduction des déchets et des émissions de CO<sub>2</sub> ainsi que l'optimisation de la valorisation matière et énergétique. Un levier de réussite majeur du plan stratégique Horizon 2050, porté par une démarche de collaboration avec de nombreux partenaires.

**P**our faire émerger des solutions technologiques au service de la transition écologique, le Sycotom renforce sa capacité d'innovation. Au travers d'un programme scientifique ambitieux, il s'inscrit dans une logique collective et partenariale aux côtés d'universitaires, scientifiques et industriels ; à l'échelle régionale, nationale voire internationale. L'objectif : offrir un cadre propice aux travaux de recherche et un terrain d'expérimentation pour de nombreux procédés et pratiques d'avenir.

## Une logique partenariale

**Des algues pour capter le carbone.** Depuis 2016, le Sycotom et Setec Environnement s'appuie sur un consortium de recherche international qui travaille sur un programme de R&D de captation et valorisation du carbone des fumées d'incinération. Grâce à la performance des photobioréacteurs, en cours de développement, un bâtiment de 800 m<sup>2</sup> et haut de 10 m pourrait produire 80 000 tonnes de biomasse à partir de 20 % de CO<sub>2</sub> émis par l'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine. Les résultats finaux permettront d'évaluer la fiabilité d'une filière à plus grande échelle. Par ce projet, le syndicat anticipe une possible application de la décision européenne visant à inclure l'incinération des déchets dans les quotas de CO<sub>2</sub>, en 2028.

**Cométhà : deux unités pilotes en construction.** Le projet Cométhà, issu d'un partenariat d'innovation inédit avec le SIAAP, a pour objectif de méthaniser conjointement les boues d'épuration des eaux usées et la fraction organique résiduelle issue des ordures ménagères. Plusieurs groupements d'entreprises ont participé à la phase 1 de recherche et développement, qui a permis de démontrer l'opportunité du traitement commun des intrants. Des sites-pilotes ont été construits sur les sites du SIAAP pour déterminer les conditions opératoires optimales en conditions réelles de deux filières de traitement :

- une unité à Seine Valenton (94), avec un procédé de méthanisation et de réacteur de pyrolyse à haute température ;
- une unité à Seine Grésillons (78), avec le traitement du digestat utilisant des procédés thermiques et des technologies de récupération de nutriments.

**Adhésion au cluster Eau-Milieus-Sols.** Fin 2022, le Sycotom a choisi d'adhérer en tant que financeur au cluster francilien Eau-Milieus-Sols. Cette adhésion confirme une stratégie portée par l'intelligence collective et les synergies recherchées entre les collectivités, entreprises, instituts de recherche-formation et autres acteurs. Des projets innovants dans la gestion durable de l'eau, des milieux, des sols urbains et des biodéchets sont à l'étude sur des territoires de la Seine-Amont, du Val-de-Marne et de l'Île-de-France.



Unité-pilote à Seine-Valenton pour évaluer un procédé de méthanisation

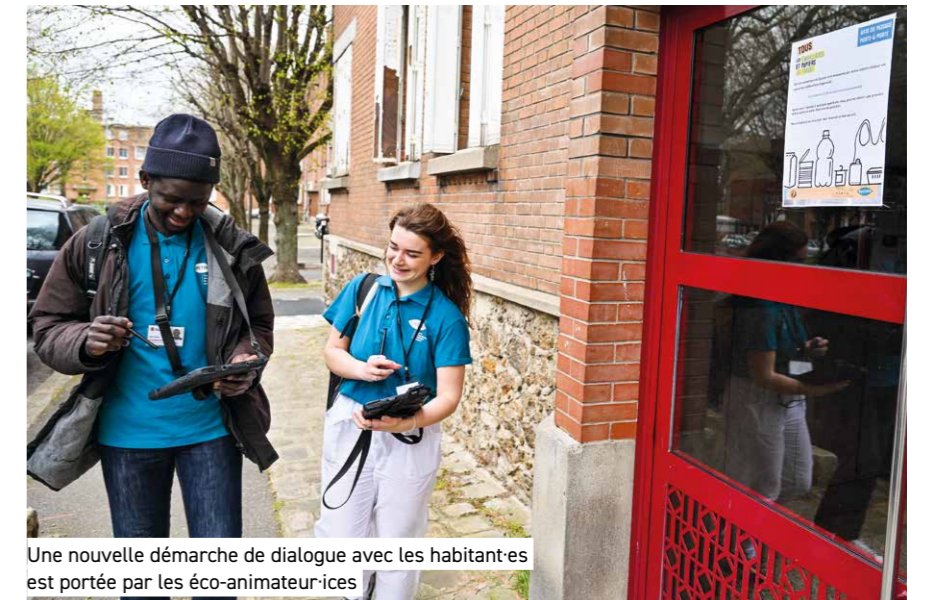
# Faire évoluer durablement les comportements

Le Sycotom innove également sous l'angle social, en s'appuyant sur les sciences comportementales pour inciter les habitant-es à adopter des gestes plus éco-responsables. Cette nouvelle démarche, portée sur le terrain par des éco-animateur-rices, rappelle qu'en matière de gestion des déchets, les citoyen-nes restent les premiers acteurs du changement.

**L**e tri des déchets est souvent considéré comme l'un des actes les plus pratiqués par celles et ceux qui veulent contribuer à la préservation de l'environnement. Or, si ce geste est ancré dans certaines habitudes du quotidien, il peut encore être largement amélioré et associé à d'autres comportements écoresponsables. C'est tout l'objectif poursuivi par le Sycotom à travers son réseau de 20 éco-animateur-rices, mobilisables sur le terrain pour des opérations de sensibilisation de proximité. Comment inciter les citoyen-nes à passer de l'intention à l'action ? Comment les aider à se défaire de certaines (mauvaises) habitudes pour en adopter de nouvelles, plus vertueuses ? Des questions complexes qui ont amené le Sycotom à s'intéresser aux sciences comportementales afin de mieux comprendre les leviers psychologiques et sociaux liés aux éco-gestes.

## Un accompagnement individuel sur la durée

Afin de faire évoluer efficacement les comportements, le syndicat a décidé de s'appuyer sur une démarche innovante baptisée GD6D (prononcez « j'ai décidé »), proposée par la société E3D-Environnement. Pour accompagner durablement les citoyen-nes, cet outil s'articule autour de trois axes : les sciences comportementales ; le numérique via



Une nouvelle démarche de dialogue avec les habitant-es est portée par les éco-animateur-rices

un logiciel d'accompagnement facilitant l'action à grande échelle ; l'humain via une communication de proximité et un suivi personnalisé. Comment mobiliser les habitant-es en porte-à-porte et suivre en temps réel les changements de comportement ? Pour y répondre, tous les éco-animateur-rices du Sycotom ont bénéficié de sessions de formation sur-mesure. En pratique, cela se traduit par une série d'entretiens menés avec les habitant-es sur plusieurs mois, de visu puis par téléphone, de manière à accompagner les changements dans la durée. En parallèle de ces échanges individuels, les habitant-es peuvent participer à des événements (animations, ateliers collectifs...) avec l'ambition de déployer de nouvelles pratiques à

## Un réseau de 20 éco-animateur-rices mobilisables sur le terrain

l'échelle d'une résidence, d'un quartier voire d'une ville. Il s'agit non seulement de s'inscrire dans une logique de responsabilisation individuelle, mais aussi d'une prise de conscience collective sur la nécessité à agir. Aujourd'hui, Paris Terres d'Envol, Plaine Commune et Grand Paris Seine Ouest se sont engagés à déployer ce dispositif sur une partie de leur territoire.

# « Les déchets pourraient produire deux fois plus d'énergie »

Décarbonation de l'économie, tension énergétique, évolution du cadre législatif. Antoine Bousseau, président de la FNADE, porte toute son attention sur les thèmes de l'énergie et du climat, en lien avec la gestion des déchets.

## Que faut-il retenir de l'analyse prospective sur l'orientation des flux des déchets des ménages et entreprises à horizon 2030/2050, publiée par la FNADE ?

**Antoine Bousseau :** Cette analyse, vise à mesurer la contribution possible de la filière déchets à la décarbonation de l'économie. Elle intègre en amont la prévention et l'hypothèse d'une diminution des déchets produits de 6% entre 2010 et 2050. Sur la valorisation matière, 5,7 millions de tonnes supplémentaires seraient orientées vers le recyclage d'ici 2050, et 5 millions de tonnes supplémentaires de biodéchets vers le compostage et la méthanisation. Sur la valorisation énergétique, avec un cadre réglementaire adapté, 30 térawattheures (TWh) d'énergie pourraient être produits par an d'ici 2028, contre 15 aujourd'hui. Ces travaux montrent les leviers à actionner pour s'engager concrètement dans un modèle plus vertueux.

## Quelle place pour la filière des déchets dans un contexte de crise énergétique et la raréfaction des ressources ?

**A. B. :** Le contexte dans lequel nous vivons a mis en lumière la transversalité de la filière déchets. L'enjeu des déchets, c'est celui de l'énergie et de la matière, de l'industrie et de l'agriculture. Ce secteur évolue pour intégrer celui de la production des ressources et des énergies locales et bas carbone. De toute évidence, l'énergie n'est pas uniquement éolienne, photovoltaïque ou nucléaire. Pour autant, l'attention portée aux déchets reste insuffisante. La FNADE avait d'ailleurs dénoncé leur exclusion des textes dans le projet de loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Et elle reste mobilisée pour l'examen prochain du projet de loi de programmation énergie-climat. La FNADE présentera par ailleurs une feuille de route bas carbone du secteur déchets à son prochain congrès\*.

## En quoi 2023 est-elle une année charnière pour la valorisation matière des déchets en particulier ?

**A. B. :** Plusieurs sujets importants vont marquer l'actualité de notre secteur en 2023. Avec, par exemple, le déploiement progressif des nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP) dans les secteurs du bâtiment, de l'hôtellerie, de la restauration... Nous devons être vigilants sur leurs modalités de mise en œuvre



Antoine Bousseau, président de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement / FNADE

et leur inscription dans une logique éco contributrice. 2023, c'est aussi la relance du débat sur la consigne des bouteilles en plastique. L'instauration de ce dispositif remettrait en cause le bon fonctionnement des centres de tri financés par les collectivités. Pourquoi ne pas améliorer plutôt la collecte séparée des emballages hors-foyer, négligée depuis trop longtemps ? Enfin, nous arrivons à une année charnière pour l'instauration du tri à la source des biodéchets d'ici 2024. Pour éviter un surcoût important aux collectivités, un équilibre sera à atteindre entre l'augmentation du volume des biodéchets collectés et la diminution du volume des OMR (Ordures Ménagères résiduelles).

Retrouvez l'analyse prospective sur la gestion des déchets sur [www.fnade.org](http://www.fnade.org)

\* **Rendez-vous au Congrès de la FNADE**  
« Transition énergétique & valorisation des déchets »  
Mardi 20 juin 2023, de 14h à 18h, à Paris

Energie, climat, économie circulaire, innovation... de multiples acteurs et actrices mènent des actions en lien avec la question des déchets, apportent leur éclairage ou lancent des initiatives vers des modèles plus durables. Voici notre sélection d'actus à lire, à écouter ou à regarder !



2<sup>e</sup> édition du Mois du Vrac

210 événements pour mieux consommer, organisé en mars par @RéseauVrac !

[Linktr.ee/ReseauVrac](https://linktr.ee/ReseauVrac)



#Syctom Concours facebook

Comment réduire ses déchets dans les loisirs ? 5 gagnant-es ont remporté un dossard pour La Grande Course du Grand Paris, en mars

[Facebook.com/LeSyctom](https://Facebook.com/LeSyctom)



#Orée

Publication d'un livret « Économie circulaire et coopération : développer des dynamiques coopératives grâce à l'économie circulaire », avec la participation du Syctom

[oree.org](https://oree.org)



Vallée Sud Recycle

Le territoire innove avec une plateforme en ligne pour faire enlever les encombrants

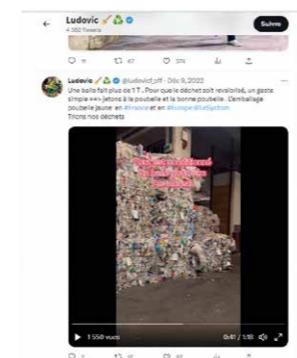
[Youtube.com/@valleesud-grandparis768](https://Youtube.com/@valleesud-grandparis768)



Économies d'énergie

Trois éco-gestes illustrés en vidéo pour adopter un mode de vie plus économe

[agirpourlatransition.ademe.fr](https://agirpourlatransition.ademe.fr)



Ludovic, «l'influenceur déchets», en visite au Syctom

L'éboueur parisien, Ludovic Franceschet, sensibilise ses followers à l'importance du geste de tri

[Twitter.com/ludovicf\\_off](https://Twitter.com/ludovicf_off)



Tous au Compost !

1 777 événements organisés pour la Quinzaine nationale du compostage en mars-avril, par RéseauCompost

[Instagram/ReseauCompost](https://Instagram/ReseauCompost)

**VENEZ DÉCOUVRIR  
LES DÉCHETS AUTREMENT**

# JOURNÉE PORTES OUVERTES

**Samedi 10 juin 2023**

de 10h à 17h

au centre de tri à **Sevrans**

**Visites • Animations • Troc Party**



24, rue Henri Becquerel - Sevrans  
Parking sur place



Entrée libre  
Visites sur inscription : [sytom-paris.fr](http://sytom-paris.fr)



Jeter moins,  
trier plus,  
c'est préserver  
nos ressources